



Pau, le 15 janvier 2024

Nominations gouvernementales: l'Éducation Nationale laissée pour compte, les établissements publics méprisés

5 mois et 13 jours après son arrivée rue de Grenelle, Gabriel Attal quitte le ministère de l'Éducation Nationale pour devenir premier ministre. Un passage éclair au ministère qui laisse à penser qu'il lui aura surtout servi de tremplin pour la suite de sa carrière. Un tremplin qu'il laisse cependant avec des annonces réactionnaires tonitruantes, mais sans réelle mise en œuvre et surtout à l'opposé cardinal de nos revendications.

Alors que notre métier connaît une crise d'attractivité sans précédent, que les démissions augmentent, que les conditions de travail sont toujours plus dégradées, le président nomme une ministre à mi-temps.

Comment croire une seconde qu'à six mois de Paris 2024, Amélie Oudéa-Castéra pourra traiter à la fois les questions relatives à l'Éducation nationale et aux jeux olympiques et paralympiques ? Sera-t-elle ministre de l'Éducation pendant la première mi-temps et ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques pendant la deuxième mi-temps ? Est-ce que cela veut dire que l'Éducation nationale va être coincée entre le beach volley et le lancer de marteau, entre deux journées des Jeux olympiques ? En tous cas, la nouvelle Ministre n'aura pas tardé à pratiquer un sport national : le dénigrement des services publics...

Un-e Ministre ne devrait pas dire ça : défendre le service public et non le discréditer

C'est presque devenu un usage, les Présidents successifs nomment des Ministres de l'Éducation Nationale qui fuient personnellement l'école publique (**Fillon, Chatel, Ferry, Blanquer, Ndiaye, Attal et Oudéa Castéra**). La dernière en date le justifie de surcroît et sans vergogne, en mettant en avant des heures non remplacées ; ce que réfute l'ancienne enseignante et directrice aujourd'hui retraitée. Or, d'une part, des dysfonctionnements restent heureusement minoritaires. D'autre part, ils sont le fruit volontairement assumé des politiques publiques restrictives menées par ces ministres successifs. Las, venant de la plus haute autorité de l'Éducation Nationale, leur audience est accrue, sur-légitimée. Qui veut tuer son chien...

Plus grave, un pas de plus politique contre le service public, de l'EN, est franchi, puisque la justification posée publiquement par la Ministre (lors de son premier déplacement) invite implicitement les familles, qui bien sûr, ne veulent, que le bien de leur-s enfant-s, la meilleure instruction possible et leur bien-être personnel, à faire de même, à quitter l'école publique.

C'est fondamentalement et délibérément, une posture individualiste, qui, en plus que d'être familialiste, légitime (on pense aussi « à quoi sert votre impôt ? »), la décollectivisation, la désolidarisation de la société (ne pas défendre les services publics) au profit (c'est doublement le cas de le dire pour les officines privées) du libéralisme (« que chacun-e se débrouille »), posé comme une évidence, au plus haut sommet du pouvoir exécutif.

Disciplinée, la Ministre obéit à son Chef, en étant d'emblée « révolutionnaire » (et pas seulement « gestionnaire »). Mais ce n'est pas de cette révolution-là que les personnels de l'EN, les élèves, leurs familles, la société, ont un impératif et urgent besoin.

Grève le 1er février :

Pour nos salaires, nos métiers et nos conditions de travail !

La mission « exigence des savoirs » a pour objectif de créer un collège du tri social, de porter atteinte à la liberté pédagogique. Le projet de réforme du concours est une menace grave pour le statut des personnels enseignant, d'éducation et de psychologie et fait courir un risque fort à l'unité du second degré. L'attractivité des métiers passe par une **revalorisation indiciaire** significative, sans contrepartie. Ce n'est pourtant pas ce que prévoit le Ministre de la Fonction Publique qui envisage de nouvelles carrières, plus marquées encore par le poids de la hiérarchie. Pour les AESH et les AED, les mesures salariales nécessaires, l'abandon du projet des Accompagnant-es de Réussite Éducative et de la mise en place des PAS font aussi partie des enjeux de mobilisation.

Défendons toutes et tous nos métiers, nos salaires, un projet éducatif ambitieux pour nos élèves, dès le premier février, par la grève et la participation aux manifestations dans les départements.

Pour préparer ce moment, la section départementale est à votre disposition afin de répondre à vos questions, de vous fournir du matériel en vue des heures d'information syndicale et pour convaincre vos collègues de l'importance de la mobilisation. Mais à ce propos, la nouvelle Ministre de l'Éducation nationale vient de fournir des arguments imparables : elle ne croit pas au service public dans les établissements publics !

- [Tract généraliste](#)
- [Tract collège](#)
- [Tous les outils pour préparer et réussir la journée d'action du 1er février.](#)

Congrès académique SNES-FSU du 14 au 16 février 2024 - AGEN

La présence du plus grand nombre est un gage de la vitalité démocratique de notre syndicat.

Face aux projets ministériels organisant le tri social et des enseignements de plus en plus standardisés, **quel projet le SNES-FSU** peut-il proposer pour le second degré ? Face aux attaques sur les statuts, sur la formation initiale et continue, sur les missions des AED et AESH, comment défendre les métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'accompagnement, porter des revendications, défendre les droits des personnels et les mobiliser à nos côtés ? Le SNES-FSU est un syndicat de lutte et de transformation sociale : comment faire face aux défis, notamment écologiques et sociaux qui se posent à nous ?

Lors du congrès, toutes ces questions seront débattues au niveau académique, à travers des discussions riches et animées.

- [Organisation du congrès - Délégué.e d'établissement](#)
- [Formulaire d'inscription](#) (à télécharger avant de le remplir - Il est possible de le remplir à la main et de renvoyer une image à s3bor@snes.edu)
- [Convocation](#)
- [Modèle de demande d'autorisation d'absence](#)

AESH: enfin la prime REP/REP+

Le décret 2015-1087 du 28 août 2015 créait une indemnité tout en instaurant une rupture d'égalité de traitement entre les personnels exerçant en REP puisque les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap en étaient exclu-e-s. L'article 1 du décret n°2022-1534 du 8 décembre 2022 apporte une rectification au décret de 2015 en y incluant les assistant.e.s d'éducation et les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap. Il a tout de même fallu que le Tribunal administratif de Paris condamne le rectorat à verser cette indemnité de manière rétroactive, alors que ce dernier ne comptait verser l'indemnité qu'à partir du 1er janvier 2023. **De ce fait, les accompagnant.e.s en poste depuis 2015 en REP/REP+ peuvent prétendre à cette indemnité avec rétroactivité.** Les indemnités sont de 1106 euros bruts annuels pour un temps plein. Elles sont versées au prorata du temps de travail. Par exemple, pour une AESH à 24h par semaine, soit 62 % :

- Montant de l'indemnité REP : 685,72 euros bruts par an
- Montant de l'indemnité REP+ : Part fixe : 2023,06 euros bruts par an
Il convient également de demander la même somme en dommages et intérêts au motif du traitement d'inégalité subi pendant la période de non versement de l'indemnité due.
Le SNES-FSU invite les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap à se rapprocher de leur section départementale SNES pour se faire accompagner dans cette démarche juridique.